

TABLE DES MATIERES

PARTIE I DROIT INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT UNE SOCIETE INTERNATIONALE EQUITABLE ?

I - LE DROIT INTERNATIONAL CLASSIQUE RELATIF AU DEVELOPPEMENT	12
LE PARADIGME DU DEVELOPPEMENT	13
<i>L'ère du développement</i>	13
<i>Les désaccords sur les moyens du développement- Les théories relatives au « sous-développement »</i>	21
EMERGENCE ET EVOLUTION DU DROIT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT	25
<i>Le droit international classique du développement</i>	26
<i>Le tiers monde : un projet réformiste pour le monde</i>	29
<i>Le Nouvel ordre économique international (NOEI)</i>	34
REACTION ULTRALIBERALE ET IMPACT DE LA MONDIALISATION ECONOMIQUE	41
<i>L'abandon du NOEI et la fin du tiers monde comme projet pour le monde - Le triomphe du modèle néolibéral avec la mondialisation post-guerre froide</i>	42
<i>La dévalorisation du droit et l'oubli des fins humaines de l'économie</i>	49
II - LE NOUVEAU DROIT RELATIF AU DEVELOPPEMENT	53
LES FINS HUMAINES DU DEVELOPPEMENT	54
<i>Le développement humain</i>	55
<i>Les droits de l'homme et le développement : deux objectifs qui convergent</i>	57
<i>La responsabilité des Etats postcoloniaux dans le mal développement de leur population</i>	62
<i>Le droit au développement</i>	65
<i>Le développement social</i>	68
<i>La bonne gouvernance- La démocratie et les droits de l'homme</i>	71
<i>La domination contemporaine du monde libéral</i>	74

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE JUSTE ?	
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	76
<i>Un nouveau paradigme de développement ?</i>	77
<i>Le droit relatif au développement durable</i>	81
La lutte contre la pauvreté	87
<i>Le tournant contemporain en faveur de la lutte contre la pauvreté</i>	87
<i>Apport et limites</i>	89
III - BILAN DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AU DÉVELOPPEMENT	93
BILAN DES PRATIQUES DU DROIT INTERNATIONAL CLASSIQUE ET NOUVEAU DU DÉVELOPPEMENT	95
<i>Bilan du droit international classique du développement</i>	95
<i>Bilan du droit international nouveau du développement</i>	100
BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	108
BILAN GÉNÉRAL – DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT ET DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE ...	110
IV - PERSPECTIVES ET ALTERNATIVES	114
LES SOLUTIONS RELATIVES À L'ORDRE JURIDICO-ÉCONOMIQUE EXISTANT	115
<i>Première solution</i>	115
<i>Seconde solution</i>	118
<i>Troisième solution</i>	120
LA MISE EN ŒUVRE POSSIBLE D'UN NOUVEAU NOEI ?.....	129
LA REMISE EN CAUSE DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ : DE L'ÉGALITÉ FORMELLE À L'ÉQUITÉ	134
CONCLUSION	139

PARTIE II
DROIT INTERNATIONAL ET RECONNAISSANCE
UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DÉCENTE ?

I - ÉVOLUTION DE LA RECONNAISSANCE AU PLAN INTERNATIONAL	146
DU DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS CIVILISÉES AU DROIT INTERNATIONAL POSTCOLONIAL.....	147
<i>Le droit international des nations civilisées</i>	147
<i>Le droit international postcolonial</i>	154

LE DROIT INTERNATIONAL ENTRE DEVELOPPEMENT ET RECONNAISSANCE

<i>Les limites du processus de reconnaissance</i>	156
CULTURES ET IDENTITES PENDANT ET APRES LA GUERRE FROIDE	158
<i>Pendant la guerre froide</i>	159
<i>Après la guerre froide</i>	163
DROIT INTERNATIONAL ET RECONNAISSANCE	167
<i>Un nouveau paradigme</i>	167
<i>Un nouveau droit</i>	171
II - LE DROIT RELATIF A LA DIVERSITE CULTURELLE	174
DE L'EXCEPTION CULTURELLE A LA DIVERSITE DES EXPRESSIONS CULTURELLES	176
<i>Le principe de l'exception culturelle</i>	176
<i>Le principe de diversité des expressions culturelles - La Convention UNESCO de 2005</i>	178
DIFFICULTES ET INTERROGATIONS	187
III - LA RECONNAISSANCE PAR LES DROITS	194
DROITS DES MINORITES ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	195
<i>Droits des minorités</i>	196
<i>Droits des peuples autochtones</i>	208
DROITS CULTURELS	214
DROITS DE L'HOMME	224
<i>Evolution historique</i>	225
<i>Discussion et solutions</i>	235
DROITS DES FEMMES	242
<i>Principe d'égalité et lutte contre les discriminations</i>	243
<i>L'évolution post-guerre froide : les nouvelles revendications liées au genre et au caractère androcentrique du droit international</i>	253
IV - LA REPARATION DES PREJUDICES HISTORIQUES	
- LES LEÇONS DE DURBAN	259
ECHEC, AVANCEES ET INTERROGATIONS DE DURBAN	260
<i>Le contexte</i>	260
<i>Les interrogations relatives à la réparation des préjudices historiques</i>	263
LE PARADIGME DE LA RECONNAISSANCE ET LES LIMITES DU RECOURS AU DROIT	271

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE JUSTE ?

**V - LE DROIT INTERNATIONAL RELATIF À LA RECONNAISSANCE
FACE AU DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT**

ET AU DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	279
ENTRECROISEMENT DES SITUATIONS ET DES DEMANDES	280
LE DROIT RELATIF À LA RECONNAISSANCE ET LE DROIT RELATIF AU DÉVELOPPEMENT	284
LE DROIT RELATIF À LA RECONNAISSANCE ET LE DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	291

**CONCLUSION
UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
ÉQUITABLE ET DÉCENTE ?**